

Composition de la Commission Régionale d'Arbitrage de Bretagne

- La Commission Régionale d'Arbitrage est constituée conformément aux articles concernés des Statuts et du Règlement Intérieur de la Ligue de Bretagne de Voile. Son renouvellement suit l'assemblée générale électorale de la Ligue. Des membres peuvent être cooptés si nécessaire en cours de mandat.
- Hors ses liens fonctionnels avec la Commission Centrale d'Arbitrage de la FFVoile, elle est rattachée directement au Comité Directeur de la Ligue. La Commission Régionale d'Arbitrage reçoit de ce dernier les délégations des pouvoirs et missions définies dans son Règlement Intérieur.
- Son Président est proposé par le Président de la Ligue au Comité Directeur qui le désigne.
- La Commission Régionale d'Arbitrage comprend au moins un membre du Comité Directeur de la Ligue.
- La Commission Régionale d'Arbitrage est composée de représentants des départements composant la Ligue.
- Tous les membres de la Commission Régionale d'Arbitrage doivent être des arbitres nationaux ou régionaux en activité possédant une bonne expérience dans leur domaine d'action.

La Commission peut comporter des membres d'honneur.

Membres 2009-2012

Guy TOUREAUX (Président), Patrick BREHIER, Alain CHENEBAULT, Jean Yves COURTAY, Jean-Louis FABRY, Jean JOURNE, Bruno LE BRETON, Annick MARTIN, Bernard RICHOMME, Jean Paul VALLEGANT.

Membre d'honneur : Jean-Paul HERIO